

La lutte contre l'agrile du frêne

L'agrile du frêne est arrivé

Introduit accidentellement au Canada et aux États-Unis, l'agrile est un insecte originaire d'Asie, mesurant de 8 à 14 mm, qui s'attaque aux frênes en y pondant ses œufs. Une fois les œufs éclos, les larves creusent des galeries sous l'écorce, entravant la circulation de la sève. C'est ainsi que des millions d'arbres sont déjà morts.

On le sait maintenant, Rosemère n'échappera pas à l'infestation de l'agrile du frêne puisque l'insecte y a été détecté dans deux pièges au cours de l'été 2014.

Être proactif !

Sachant que la majorité des frênes se trouve sur des terrains privés, les citoyens de Rosemère ont donc un rôle important à jouer pour ralentir la progression de l'agrile et profiter le plus longtemps possible de tous les bienfaits (production d'oxygène, ombrage, beauté, etc.) que procurent ces arbres majestueux. Tous les propriétaires sont donc invités à vérifier la présence de frênes sur leur terrain et, dans l'affirmative, à intervenir sans tarder.

Identifier les frênes

La seule espèce attaquée par cet agrile étant le frêne, il faut bien l'identifier. C'est un grand arbre dont :

- les feuilles sont composées de 5 à 11 folioles, disposées, tout comme les tiges, en paires opposées le long des branches;
- l'écorce est grise et lisse quand l'arbre est jeune, cannelée par la suite;
- les fruits sont des samares regroupées en grappes.

Reconnaître les symptômes

Voici les principaux symptômes d'un frêne attaqué par l'agrile :

- le dépérissement de la cime;
- l'apparition de gourmands sur le tronc;
- la présence de trous en forme de D sur l'écorce;
- la présence de galeries en S sous l'écorce.

Les options : traiter, abattre et planter

a) Traiter

Pour prémunir un frêne contre l'agrile, il faut le faire traiter avec le TreeAzinMD, un pesticide naturel à faible impact. Il existe au moins deux autres produits, mais la Ville ne les recommande pas, car ils sont moins efficaces.

- Le traitement doit être appliqué entre juin et la fin du mois d'août;
- Le produit est injecté dans le tronc, tous les deux ans;
- Il faudra traiter l'arbre jusqu'à ce que les chercheurs trouvent d'autres solutions durables.

Nul besoin d'obtenir un permis temporaire pour les traitements de TreeAzinMD. Cependant, comme pour le traitement des pelouses, l'entrepreneur qui effectue les travaux doit être inscrit au registre de la Ville; le citoyen client devrait s'en assurer.



Fighting the emerald ash borer

The emerald ash borer is here

Accidentally introduced to Canada and the United States, the borer is an insect of Asian origin, measuring 8 to 14 mm, that attacks ash trees by laying its eggs. Once the eggs have hatched, the larvae dig tunnels beneath the bark, inhibiting the flow of sap. Millions of trees have already fallen victim to this devastating insect.

We now know that Rosemère will not escape the emerald ash borer, since its presence was detected in two traps during the summer of 2014.

Be proactive!

Aware that most ash trees are located on private property, Rosemère citizens have an important role to play in slowing the progression of the borer and allowing us to enjoy the benefits of our majestic ash trees as long as possible (production of oxygen, shade, beauty, etc.) Homeowners are asked to check their property for ash trees and, if they have any, to intervene immediately.

Identifying ash trees

Since the only species attacked by this borer is the ash tree, it is important to identify it accurately. This is a large tree whose:

- compound leaves consist of 5 to 11 leaflets and grow in pairs on opposite sides of the stem
- bark is grey and smooth when the tree is young, and ridged later on
- fruit consists of clustered keys.

Recognizing the symptoms

The following are the main symptoms of an ash tree attacked by the emerald ash borer:

- a withering of the crown
- the appearance of new shoots on the trunk
- the presence of D-shaped holes on the bark
- the presence of S-shaped tunnels beneath the bark.

The options: treat, cut down and plant

a) Treat

To protect an ash tree against the emerald ash borer, you should have it treated with TreeAzin™, a natural, low-impact pesticide. There are at least two other products, but the Town doesn't recommend them as they are less effective.

- The treatment must be applied between June and late August.
- The product is injected in the trunk every two years.
- The tree will have to be treated until such time as researchers come up with other sustainable solutions.

A temporary permit is not required for TreeAzin™ treatments. However, as for lawn treatments, the contractor carrying out the work must be registered with the Town. Residents are required to check that he is.



Pour s'assurer de l'efficacité du traitement, on doit d'abord évaluer certains éléments :

- L'état de santé du frêne (doit être globalement bon; absence de blessure importante et de dépérissement de la cime);
- Le diamètre du tronc (on traite prioritairement les arbres dont le diamètre excède 20 cm à la hauteur de la poitrine, les plus petits étant plus faciles et moins coûteux à remplacer).

b) Abattre

S'il n'est pas traité, un frêne attaqué par l'agrile doit être abattu sans tarder. D'autre part, un frêne non infesté qui est mal en point, mal taillé, étêté ou situé sous le réseau électrique devra être abattu à court ou à moyen terme. Dans tous les cas, s'il ne pose pas de danger immédiat lié, par exemple, au risque de tomber, on évite d'abattre (ou d'élaguer) le frêne durant la période d'émergence et de déplacement des insectes adultes, soit de la mi-mai au début de septembre. Cela réduira les risques de propagation de l'agrile.

Avant tout abattage, les consignes suivantes doivent être respectées :

- Remplir le formulaire de demande et obtenir un permis de coupe d'arbre (voir le site Internet indiqué au bas de ce texte);
- Retenir les services d'un arboriculteur compétent (consulter le site de la SIAQ, au www.siaq.org/).

Lors des travaux, assurez-vous que votre entrepreneur se départisse du bois d'abattage et d'élagage selon les mesures prescrites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). De plus, ne déplacez jamais le bois de chauffage, par exemple de la maison au chalet, pour ne pas transporter les insectes qui s'y cachent.

c) Planter

La richesse du couvert forestier de leur ville est une caractéristique chère au cœur des Rosemérois. Or, la forêt urbaine est constituée de près de 25 % de frênes. Ainsi, pour préserver à long terme cet aspect de notre paysage, il faut procéder à la plantation d'arbres de remplacement des frênes avant même que ceux-ci ne soient infestés par l'agrile. De cette manière, les arbres nouvellement plantés auront le temps de prendre un peu de volume avant que les frênes ne soient abattus.

Le choix des arbres de remplacement devrait se faire en considérant les éléments suivants :

- Bien entendu, pas de frênes;
- Choisir le bon arbre pour le bon endroit;
- Planter selon les règles de l'art;
- Augmenter la biodiversité en variant les essences.

On peut faire le choix du bon arbre au bon endroit parmi des dizaines d'espèces. Pour des suggestions, consultez le site de la Ville à l'adresse indiquée au bas de ce texte ou visitez votre jardinerie locale.

Que fait la Ville ?

Les frênes situés dans les espaces publics sont sous la responsabilité de la Ville de Rosemère. Un plan d'action est en cours d'élaboration et, déjà, des efforts tels que l'inventaire des frênes, la pose de pièges et l'écorçage sont déployés afin de repérer les foyers d'infestation et de contrôler la propagation de l'agrile.

Infos : www.ville.rosemere.qc.ca, sous « Mes services » puis « Services techniques, travaux publics et environnement », ou le *Rosemère Nouvelles*, ou encore appelez les Travaux publics au 450 621 3500, poste 3300.

To ensure the effectiveness of the treatment, some elements must first be evaluated:

- The health of the tree (must be generally good; no major injury or withering of the crown)
- The diameter of the trunk (trees whose trunks exceed 20 cm in diameter at chest height receive priority treatment since it is easier and less costly to replace smaller trees).

b) Cut down

If left untreated, an ash tree attacked by the borer must be cut down in a short delay. What's more, a non-infested ash tree that is in poor condition, poorly pruned, topped off or located under electrical wires will have to be cut down in the short to mid term. In all instances, unless it presents an immediate danger related, for example, to the risk of falling, you should avoid cutting down (or topping off) the ash tree during the period when adult insects either emerge or move, i.e. between mid-May and early September. This will reduce the risk of spreading the EAB.

Before cutting down any tree, it is necessary to comply with the following:

- Complete the application form and obtain a permit for cutting down the tree (go to the website address at the end of this article).
- Retain the services of a competent arborist (go to the SIAQ's website at www.siaq.org/).

While the work is being carried out, ensure that your contractor disposes of the wood as prescribed by the Canadian Food Inspection Agency (CFIA). You should also refrain from moving firewood from the house to the cottage, for example, so as not to transport insects that may be hidden inside.

c) Plant

Rosemère's characteristic forest cover is a rich asset dearly valued by its residents. Yet almost 25% of our urban forest consists of ash trees. Therefore, in order to ensure the long-term preservation of this aspect of our landscape, we need to replace ash trees before they have even been infested by the EAB. This way, newly planted trees will have a chance to develop greater volume before the ash trees need to be cut down.

Replacement trees must be selected with care, taking the following elements into account:

- No ash trees, of course!
- Select the right tree for a given location.
- Plant according to best practices.
- Increase biodiversity by varying species.

You can choose the right tree for the right location from dozens of species. For suggestions, visit the Town's website (address below) or drop by your local nursery.

What is the Town doing?

The Town of Rosemère is responsible for ash trees located on public land. A plan of action for dealing with them is currently being developed, and work is already underway to produce an inventory of ash trees, install traps and remove bark from trees in order to detect EAB infestations and control its spread.

Info: www.ville.rosemere.qc.ca, under "My services", then "Technical Services, Public Works and Environment", or the *Rosemère News*, or call the Public Works Department at 450 621 3500, ext. 3300.

